

Le Havre, le 13 juin 2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant la restauration scolaire ainsi que le bulletin d'inscription.

Des changements importants sont à noter :

- Le **prix du repas** pour un **élève demi-pensionnaire** dépend du nombre de repas par semaine (voir tableau)

Restauration : prix du repas au collège			
Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Repas occasionnel
6,50 €	6,60 €	6,70 €	8,00 €

Modification de l'Inscription : Un changement de régime de restauration ne pourra s'opérer qu'à la fin du 1er semestre. Toute modification souhaitée devra être communiquée à l'avance, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, via le journal de bord de l'élève. En l'absence de cette notification, les repas seront facturés selon les jours initialement prévus.

- Vous recevrez courant octobre la facture du collège sur laquelle vous retrouverez la facturation de la restauration, calculée selon votre bulletin d'inscription (2, 3 ou 4 fois par semaine)**
- Un **prélèvement automatique mensuel** sera mis en place, en même temps que la facturation du collège
- Il sera toujours possible de régler mensuellement en chèque ou espèces auprès de Madame Langlois ou via Pronote/Noefil en CB (après une 1ere connexion par ordinateur)

Afin de valider l'inscription au self, nous vous demandons de nous **retourner le bulletin ci-dessous pour le 23 août au plus tard.**

Vous souhaitant de bonnes vacances.

Sylvain Pézier
Chef d'établissement

✂-----

M. ou Mme _____, responsable légal de l'enfant _____

entrant en classe de _____

Souhaite l'inscrire au self pour l'année scolaire sur la base de :

- 2 ou 3 jours par semaine (cocher les jours) Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- 4 jours par semaine